

Nombre de présents : 52  
absent : 1  
excusés : 11 (dont 8 procurations)

### **Point 1 : Budget Primitif 2017**

#### **Présents :**

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BERNARD Daniel, BETTER Philippe, BETTINGER Jean-Marc, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, GANTER Claudine, GERBER Bernard, HAUMESSER Jean-Marie, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPÉE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHOENENBERGER Michel, SCHULLER Jean-Marc, SPINHIRNY Lucette, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WOLFS-MURRISCH Céline.

#### **Excusés :**

Mme Hélène BAUMERT, représentée par M. Michel SCHOENENBERGER ;  
M. André BEYER, représenté par M. Philippe BETTER ;  
M. Marc BOUCHÉ, représenté par M. Jean-Marie HAUMESSER.

#### **Ont donné procuration :**

Mme Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à M. Christian MEISTERMANN ;  
M. Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à M. Gilbert MEYER ;  
M. Tristan DENECHAUD, donne procuration à Mme Brigitte KLINKERT ;  
M. René FRIEH, donne procuration à M. Guy WAEHREN ;  
Mme Monique LIHRMANN, donne procuration à M. François HEYMANN ;  
Mme Patricia MIGLIACCIO, donne procuration à M. Mathieu THOMANN ;  
M. Jean-Paul SISSLER, donne procuration à Mme Catherine SCHOENENBERGER ;  
M. Jean-Jacques WEISS, donne procuration à M. Yves HEMEDINGER ;

#### **Absent :**

M. Serge HANAUER

#### **Etaient également présents :**

Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, Patrick WETTLY, Directeur, de la Ville de Colmar, François CHATAIN, Directeur Général de la CdE, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

#### **Budget Principal**

Nombre de voix pour : 59  
contre : 1 (M. REBERT)  
d'abstention : 0

Budget annexe « Eau »

Nombre de voix pour : 59  
contre : 1 (M. REBERT)  
d'abstention : 0

Budget annexe « Assainissement »

Nombre de voix pour : 59  
contre : 1 (M. REBERT)  
d'abstention : 0

Budget annexe « Gestion des Déchets »

Nombre de voix pour : 59  
contre : 1 (M. REBERT)  
d'abstention : 0

Budget annexe « Transports urbains »

Nombre de voix pour : 59  
contre : 1 (M. REBERT)  
d'abstention : 0

Budget des zones d'activités

Nombre de voix pour : 59  
contre : 1 (M. REBERT)  
d'abstention : 0

Budget de la ZA « Les Erlen »

Nombre de voix pour : 59  
contre : 1 (M. REBERT)  
d'abstention : 0

**Secrétaire de séance : M. Laurent DENZER-FIGUE**  
**Transmission à la Préfecture : 13 février 2017**



# **Rapport de présentation**

## **BUDGET PRIMITIF 2017**

**Point n° 1**

## Table des matières

1.	Des indicateurs de gestion très positifs dans un contexte général économique et financier incertain .....	5
1.1	Des dépenses de fonctionnement bien maîtrisées pour des services de qualité .....	5
1.2	Une augmentation des recettes de fonctionnement supérieure à celle des dépenses malgré une baisse de 560 K€ de la DGF .....	6
1.2.1	Impact de la baisse des dotations de l'Etat pour COLMAR AGGLOMERATION .....	6
1.2.2	Une fiscalité modérée et attractive qui s'appuie sur des bases dynamiques .....	7
1.3	Le maintien d'un bon niveau d'épargne malgré les baisses massives de DGF .....	9
1.4	Un niveau d'investissement soutenu .....	10
1.5	Des recettes d'investissement élevées assorties d'un faible recours à l'emprunt .....	12
2.	Les équilibres des budgets primitifs 2017 de COLMAR AGGLOMERATION .....	13
2.1	Le budget principal .....	13
2.2	Le budget annexe de l'eau potable .....	15
2.3	Le budget annexe de l'assainissement .....	17
2.4	Le budget annexe gestion des déchets.....	19
2.5	Le budget annexe des transports urbains .....	21
3.	Le budget, outil de la mise en œuvre des engagements et des politiques communautaires initiés pour le territoire, ses habitants et son économie .....	23
3.1	Un budget au service de l'attractivité du territoire.....	24
3.1.1	COLMAR AGGLOMERATION, une agglomération économiquement attractive.....	24
3.1.2	COLMAR AGGLOMERATION, station touristique.....	26
3.2	Un budget au service de l'environnement et du développement durable .....	27
3.3	Un budget communautaire au service des habitants.....	30
3.4	Un budget au service des communes membres .....	31

## Introduction

Le budget primitif 2017 de COLMAR AGGLOMERATION s'inscrit dans un contexte économique et financier qui reste incertain offrant une perspective peu favorable en matière de croissance (entre + 1 % et + 1,5 % de croissance prévue pour le PIB en 2017). Les réductions drastiques des dotations de l'Etat sur la période 2014 – 2017, dans le cadre du plan de redressement des Finances Publiques, ont d'autant plus frappé durement les collectivités qu'elles ont été effectuées dans un contexte aussi défavorable, réduisant ainsi leurs marges de manœuvre et leur capacité d'autofinancement.

Pour mémoire, le plan de redressement de 50 Mds d'euros prévoyait une contribution à hauteur de 19 Mds d'euros pour l'Etat, 20 milliards d'euros pour les organismes de sécurité sociale et 11 Mds d'euros pour les collectivités locales, dont 3,666 Mds pour les années 2014 et 2015, 3,666 Mds pour 2016 et 3,666 Mds pour 2017. La contribution des collectivités locales a finalement été réduite d'1,033 Md d'€ pour 2017 par le PLF 2017, pour porter l'enveloppe de DGF 2017 à 30,86 Mds d'€ contre 33,22 Mds en 2016.

Colmar Agglomération va donc subir une nouvelle baisse de sa dotation 2017 estimée à - 0,56 M€, alors qu'elle a été déjà fortement impactée en 2016 avec un recul de 24,21 % de sa dotation d'intercommunalité et une réduction de sa DGF de 0,6 M€ par rapport à 2015, malgré le fait que son périmètre intercommunal s'est étendu et que son CIF a progressé.

C'est la raison pour laquelle en 2016, le conseil communautaire, en votant une motion lors de son assemblée du 16/06/2016, a décidé de dénoncer cette injustice et de porter recours devant le tribunal administratif sur le motif que le calcul de la DGF 2016 n'a pas pris en compte l'intégration des 7 communes de l'ex Communauté de communes du Pays du Ried Brun, alors qu'en revanche des charges supportées par l'ancienne communauté de communes, comme le FNGIR ou le FPIC, ont bien été transférées vers COLMAR AGGLOMERATION pour un montant de 285 K€. C'est un préjudice financier de 320 K€ qu'a ainsi subi COLMAR AGGLOMERATION dans le calcul de sa DGF 2016.

Il convient d'ailleurs de rappeler que le budget primitif 2017 est bâti pour la première fois sur le périmètre des 20 communes que compte COLMAR AGGLOMERATION depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le budget primitif 2016 avait été réalisé sur un périmètre de 14 communes, une décision modificative votée en juin 2016 avait ensuite intégré les 6 nouvelles communes de l'ex Communauté de communes du Pays du Ried Brun. C'est pourquoi les comparaisons présentées dans ce rapport seront faites sur la base du cumul BP 2016 + DM 1 communes Ried Brun.

Pour conclure, en dépit de ce contexte défavorable présenté ci-dessus, et à l'inverse de ce que l'on peut observer dans beaucoup de collectivités locales, la gestion rigoureuse de COLMAR AGGLOMERATION instaurée depuis sa création ainsi que le dynamisme de ses bases fiscales économiques, permettent de présenter une nouvelle fois un budget primitif ambitieux qui se caractérise par :

- Une pression fiscale modérée
- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées (+ 1 %)
- Un service public de qualité
- Un niveau d'investissements soutenu (20,25 M€)

### Budget Primitif pour 2017 - Equilibre consolidé

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses réelles d'équipement	20 251 000,00 €	2 712 000,00 € Recettes réelles d'investissement
Dettes en capital	566 300,00 €	3 758 700,00 € Programme d'emprunts
Dettes récupérables	1 243 700,00 €	
<i>Amortissement des subv. reçues</i>	<i>595 000,00 €</i>	<i>10 195 000,00 € Amortissement</i>
		5 990 300,00 € Autofinancement complémentaire
<b>Total Investissement</b>	<b>22 656 000,00 €</b>	<b>22 656 000,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses réelles de fonctionnement	75 241 700,00 €	89 151 900,00 € Recettes réelles de fonctionnement
		1 680 100,00 € Reprise anticipée du résultat
<i>Amortissement</i>	<i>10 195 000,00 €</i>	<i>595 000,00 € Amortissement des subv. reçues</i>
Autofinancement complémentaire	5 990 300,00 €	
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>91 427 000,00 €</b>	<b>91 427 000,00 €</b>
<b>Total des deux sections</b>	<b>114 083 000,00 €</b>	<b>114 083 000,00 €</b>

## 1. Des indicateurs de gestion très positifs dans un contexte général économique et financier incertain

Le budget primitif 2017 est conforme aux orientations budgétaires présentées lors du conseil communautaire du 15 décembre 2016.

Dans la continuité des années précédentes, les efforts de gestion réalisés au fil du temps par COLMAR AGGLOMERATION permettent d'envisager sereinement l'avenir avec un budget primitif 2017 ambitieux, dont les principaux indicateurs regroupant les éléments du budget principal mais également des budgets annexes eau, assainissement, déchets et transports de l'agglomération, sont les suivants :

### 1.1 Des dépenses de fonctionnement bien maîtrisées pour des services de qualité

Les dépenses de fonctionnement consolidées des budgets de l'intercommunalité observent une progression globale contenue à + 1 % entre 2016 et 2017, soit + 743 500 €.

L'évolution des dépenses de fonctionnement par budget, de (BP 2016 + DM) à BP 2017, est la suivante :

- + 782 700 € pour le budget principal, soit + 1,85 %
- + 268 600 € pour le budget eau, soit + 3,37 %
- + 35 900 € pour le budget assainissement, soit + 0,59 %
- - 140 300 € pour le budget déchets, soit - 1,30 %
- - 203 400 € pour le budget transports urbains, soit - 2,76 %

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (mouvements réels)					
	BP 2015	BP 2016 + DM	BP 2017	% variation	% / total
BUDGET PRINCIPAL	40 486 200,00 €	42 281 400,00 €	43 064 100,00 €	1,85%	57,23%
EAU	7 756 000,00 €	7 974 400,00 €	8 243 000,00 €	3,37%	10,96%
ASSAINISSEMENT	5 849 200,00 €	6 109 900,00 €	6 145 800,00 €	0,59%	8,17%
GESTION DES DECHETS	10 196 200,00 €	10 772 700,00 €	10 632 400,00 €	-1,30%	14,13%
TRANSPORTS	6 828 100,00 €	7 359 800,00 €	7 156 400,00 €	-2,76%	9,51%
TOTAL	71 115 700,00 €	74 498 200,00 €	75 241 700,00 €	1,00%	100,00%

## 1.2 Une augmentation des recettes de fonctionnement supérieure à celle des dépenses malgré une baisse de 560 K€ de la DGF

Sur l'ensemble des budgets, les recettes de fonctionnement augmentent de 1,51 % par rapport au budget 2016, soit une augmentation de 1 323 400 €, alors que l'augmentation des charges est de 743 500 €.

L'évolution des recettes de fonctionnement par budget, de (BP 2016 + DM) à BP 2017, est la suivante :

- + 1 381 300 € pour le budget principal, soit + 2,86 %
- + 490 100 € pour le budget eau, soit + 4,69 %
- + 272 300 € pour le budget assainissement, soit + 3,11 %
- - 451 000 € pour le budget déchets, soit - 3,81 %
- - 369 300 € pour le budget transports urbains, soit - 4,37 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (mouvements réels)					
	BP 2015	BP 2016 + DM	BP 2017	% variation	% / total
BUDGET PRINCIPAL	47 328 600,00 €	48 316 400,00 €	49 697 700,00 €	2,86%	55,74%
EAU	9 934 500,00 €	10 453 900,00 €	10 944 000,00 €	4,69%	12,28%
ASSAINISSEMENT	8 670 100,00 €	8 765 100,00 €	9 037 400,00 €	3,11%	10,14%
GESTION DES DECHETS	11 255 000,00 €	11 841 300,00 €	11 390 300,00 €	-3,81%	12,78%
TRANSPORTS	8 040 900,00 €	8 451 800,00 €	8 082 500,00 €	-4,37%	9,07%
TOTAL	85 229 100,00 €	87 828 500,00 €	89 151 900,00 €	1,51%	100,00%

### 1.2.1 Impact de la baisse des dotations de l'Etat pour COLMAR AGGLOMERATION

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 prévisionnel (source DGCL)	BP 2017	Variation 2017 / 2016	
						différence en €	en %
DGF compensation GPS	9 076 542 €	8 977 958 €	8 782 018 €	8 788 263 €	8 700 000 €	- 88 263 €	-1,00%
DGF intercommunalité	4 392 401 €	3 963 718 €	3 360 310 €	2 771 216 €	2 300 000 €	- 471 216 €	-17,00%
DUCSTP	176 170 €	138 665 €	91 612 €	78 906 €	70 000 €	- 8 906 €	-11,29%
TOTAL	13 645 113 €	13 080 341 €	12 233 940 €	11 638 385 €	11 070 000 €	- 568 385 €	-4,88%

La contribution de COLMAR AGGLOMERATION au redressement des Finances Publiques se traduit par une nouvelle réduction de 568 385 € des concours financiers qui lui seront alloués par l'Etat en 2017.

Au total, les pertes cumulées de dotations sur la période de 2013 à 2017 seront de l'ordre de **2,6 M €**.

Il convient de souligner qu'en dépit de la perte de ces dotations, les recettes de fonctionnement consolidées hors DGF de COLMAR AGGLOMERATION augmenteront de près de 2 M€ entre 2016 et 2017, tout en maintenant une pression fiscale modérée.

### 1.2.2 Une fiscalité modérée et attractive qui s'appuie sur des bases dynamiques

Que ce soit en direction des entreprises ou des ménages du territoire, COLMAR AGGLOMERATION applique des taux d'imposition parmi les plus bas de France.

Ainsi, et conformément à ce qui avait été présenté lors des orientations budgétaires, les taux qui ont servi de base de calcul pour le présent document et qui seront proposés au vote de l'assemblée délibérante dans le cadre du budget primitif 2017 sont les suivants :

- **la cotisation foncière des entreprises (CFE) : Il est proposé de revaloriser le taux de CFE de 1,5% portant ainsi le taux de CFE à 24,76 %.** Pour mémoire, le taux de CFE était de 24,39 % en 2016, 24,03 % en 2015 et de 23,82 % de 2012 à 2014. Il convient par ailleurs de souligner que le taux moyen des communautés d'agglomération se situait à 26,85 % en 2016 (source DGCL).
- **maintien du taux de la Taxe d'habitation (TH) à hauteur de 8,27 %**, soit depuis 2011 un taux identique à celui transféré du Département dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle.
- **l'instauration d'une taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au taux de 0,70 % compensée par la baisse du taux de la TEOM.**
- **maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,21 % tel que transféré à COLMAR AGGLOMERATION depuis 2011.**
- **pas d'augmentation de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) depuis 2015.**
- **maintien du taux de versement transport à 0,65 %, alors que le taux moyen national en 2016 était de 0,96 % (source GART).**

- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : réduction du taux à 7,30 %. Soit une baisse de 0,65 point par rapport à 2016, conformément aux engagements pris de réduire cette taxe une fois les investissements lourds de rénovation et de modernisation des déchetteries financés. Pour comparaison, le taux moyen national de TEOM était de 9,28 % en 2015 (source DGCL).**

Malgré cette modération des taux et en dépit de la conjoncture économique qui reste incertaine, COLMAR AGGLOMERATION soutient une bonne dynamique fiscale.

En 2017, l'évolution globale des produits fiscaux est estimée en hausse de 1,71 %, grâce notamment, à l'augmentation des produits de la CFE de + 2,17 % et de la CVAE de + 4,16 %.

<b>PRODUITS FISCAUX</b>	<b>Produits 2014</b>	<b>Produits 2015</b>	<b>Produits 2016 attendus</b>	<b>Prévisions 2017</b>	<b>variation 2016/2017 en %</b>	<b>variation 2016/2017 en VA</b>
produit TH	9 650 457 €	9 945 621 €	10 703 652 €	10 830 000 €	1,18%	126 348 €
produit FB				978 000 €	-	978 000 €
produit FNB	43 469 €	43 936 €	48 486 €	48 000 €	-1,00%	-486 €
produit TAFNB	124 472 €	136 918 €	140 170 €	140 000 €	-0,12%	-170 €
produit CFE	11 580 390 €	11 911 344 €	12 822 051 €	13 100 000 €	2,17%	277 949 €
CFE années antérieures	577 276 €	207 460 €		0 €		
CVAE	7 958 074 €	7 821 685 €	7 415 964 €	7 724 800 €	4,16%	308 836 €
IFER	741 128 €	749 905 €	771 945 €	770 000 €	-0,25%	-1 945 €
TASCOM	1 902 197 €	1 948 185 €	2 017 996 €	2 000 000 €	-0,89%	-17 996 €
TEOM	9 036 740 €	9 211 656 €	9 985 893 €	9 260 000 €	-7,27%	-725 893 €
Versement Transport	6 398 048 €	6 679 307 €	6 786 225 €	6 700 000 €	-1,27%	-86 225 €
Allocation TH - FNB	381 651 €	441 200 €	358 106 €	400 000 €	11,70%	41 894 €
DUCSTP	138 665 €	91 612 €	78 906 €	70 000 €	-11,29%	-8 906 €
RCE + ZRU	9 881 €	7 575 €	10 619 €	11 000 €	3,59%	381 €
DCRTP et FNGIR	1 231 768 €	1 231 768 €	954 397 €	955 000 €	0,06%	603 €
<b>produits fiscaux totaux</b>	<b>49 774 216 €</b>	<b>50 428 172 €</b>	<b>52 094 410 €</b>	<b>52 986 800 €</b>	<b>1,71%</b>	<b>892 390 €</b>

Le produit du versement transport est estimé à 6,7 M€ pour 2017, soit une diminution de 1,27 % par rapport au produit 2016 (- 86 225 €), mais en augmentation de 1,13 % par rapport aux prévisions budgétaires 2016. Le produit de la TEOM attendu est de 9,26 M€ pour 2017 en diminution par rapport à celui de 2016 (9,986 M€), du fait de la réduction de 0,65 point du taux de TEOM.

### 1.3 Le maintien d'un bon niveau d'épargne malgré les baisses massives de DGF

BUDGETS CONSOLIDÉS	BP 2015	BP 2016 + DM	BP 2017	2016/2017
Dépenses de fonctionnement	71 115 700	74 498 200	75 241 700	1,00%
Recettes de fonctionnement	85 229 100	87 828 500	89 151 900	1,51%
<b>Epargne Brute consolidée</b>	<b>14 113 400</b>	<b>13 330 300</b>	<b>13 910 200</b>	<b>4,35%</b>
Remboursement du capital	1 842 000	1 765 100	1 810 000	2,54%
<b>Epargne Nette consolidée</b>	<b>12 271 400</b>	<b>11 565 200</b>	<b>12 100 200</b>	<b>8,71%</b>

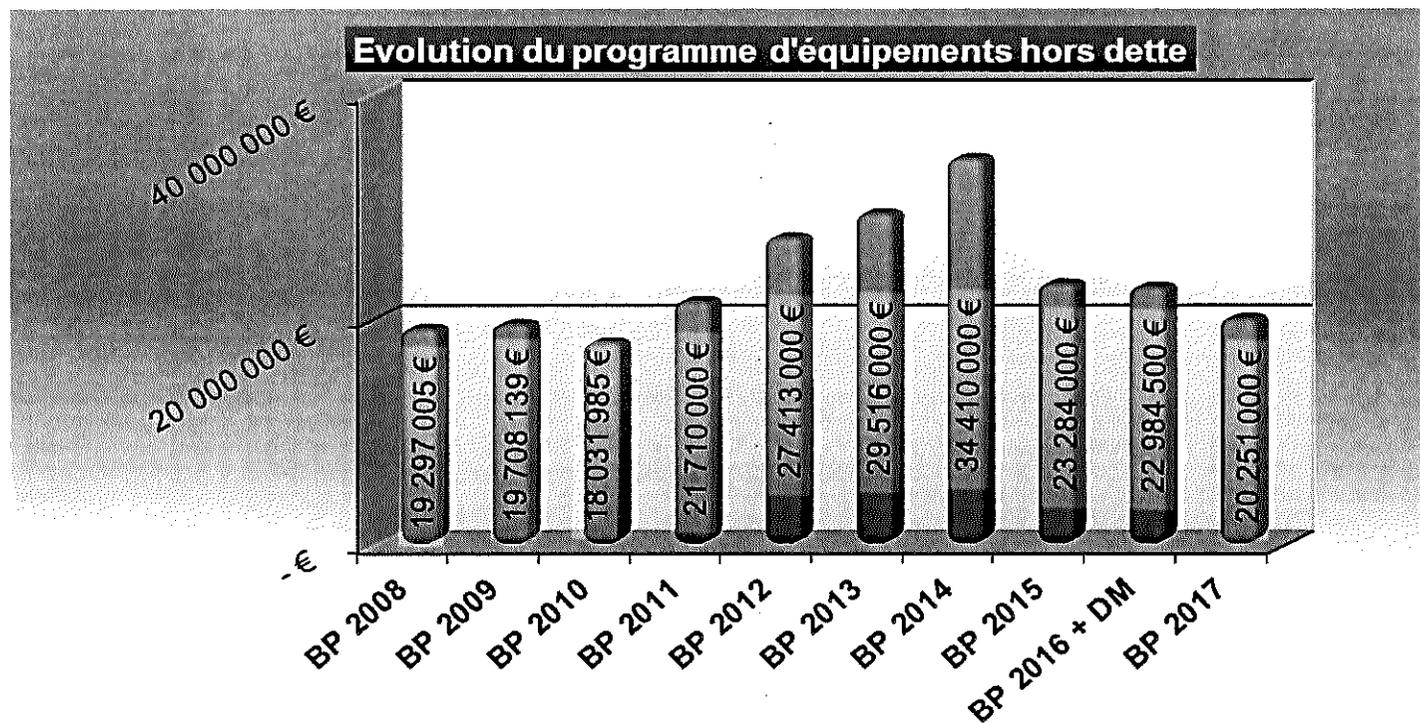
L'épargne brute de COLMAR AGGLOMERATION s'élèvera à 13,9 millions d'€ en 2017 tous budgets confondus, en augmentation de près de 0,6 million d'€ par rapport à 2016. Cette évolution reste positive malgré la baisse substantielle des concours financiers alloués par l'Etat aux collectivités.

Déduction faite du faible remboursement en capital des emprunts, l'épargne nette de COLMAR AGGLOMERATION sera de 12,1 millions d'€ en 2017 (+ 8,71 %), montant qui permet d'autofinancer une part très importante du programme d'investissements. C'est un niveau d'épargne proche de celui de 2015 (12,271 M€) alors qu'entretiens Colmar Agglomération a vu sa DGF réduite de 1,14 M€.

**Rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, l'épargne nette représente 16 % des recettes, alors qu'au niveau national ce taux n'était que de 10 % en 2015 pour les agglomérations de même taille (source Villes de France).**

## 1.4 Un niveau d'investissement soutenu

Le programme d'investissements prévu par COLMAR AGGLOMERATION s'élève à 20,25 M€ pour 2017, dont 19,824 M d'€ pour le budget principal et les quatre budgets annexes, et 0,43 M€ pour les ZA. Ce niveau d'investissement s'inscrit dans le prolongement des programmes réalisés ces dernières années.



Le programme d'investissements 2017 (hors ZA) se répartit de la manière suivante dans les différents budgets :

<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT (HORS DETTE)</b>					
	BP 2014	BP 2015	BP 2016 + DM	BP 2017	%var
BUDGET PRINCIPAL	14 480 000 €	10 484 200 €	10 294 700 €	8 556 800 €	-16,88%
EAU	4 260 000 €	3 108 000 €	2 868 500 €	2 865 500 €	-0,10%
ASSAINISSEMENT	4 000 000 €	2 975 900 €	2 268 200 €	3 728 500 €	64,38%
GESTION DES DECHETS	6 110 000 €	3 528 000 €	3 291 000 €	1 692 000 €	-48,59%
TRANSPORTS	2 480 000 €	1 701 800 €	2 321 000 €	2 981 000 €	28,44%
<b>TOTAL</b>	<b>31 330 000 €</b>	<b>21 797 900 €</b>	<b>21 043 400 €</b>	<b>19 823 800 €</b>	<b>-5,80%</b>
% investissement / Total	29%	23%	22%	20%	-6,99%

Ces investissements viendront s'ajouter aux 175,5 millions d'€ déjà réalisés par COLMAR AGGLOMERATION durant ses 13 années d'existence.

Ce programme d'investissements 2017 comprend notamment :

- 10,1 M€ de travaux sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et des eaux pluviales
- 1,9 M€ de fonds de concours au titre de la fin du programme 2014-2016 et du démarrage du nouveau programme 2017-2019
- 1,1 M€ relatifs aux acquisitions de terrains nus (0,7 M€ pour des terrains à vocation économique et 0,4 M€ pour l'extension de la base nautique)
- 0,375 M€ de participation au financement du programme PHENOTIS réalisé sur le site du Biopôle
- 0,2 M€ au titre des aides versées aux particuliers pour le financement des travaux d'économie d'énergie dans l'habitat
- 2 M€ pour le renouvellement des bus de transports urbains
- 0,6 M€ destinés pour la poursuite du programme de mise en accessibilité des arrêts de bus
- 0,65 M€ consacrés à l'acquisition et à l'enfouissement des conteneurs de déchets
- 0,3 M€ pour l'achat d'un camion benne à ordures

## 1.5 Des recettes d'investissement élevées assorties d'un faible recours à l'emprunt

COLMAR AGGLOMERATION finance 81 % de ses besoins de son budget d'investissement, par des fonds propres grâce :

- à sa bonne épargne nette (12,1 M €),
- au Fonds de Compensation de la TVA (0,75 M €),
- à une reprise anticipée du résultat du budget annexe des déchets (0,78 M €),
- à une reprise anticipée du résultat du budget annexe des transports (0,9 M €),
- au produit de la vente de terrains en zones d'activités (0,43 M €),
- aux subventions obtenues des partenaires financeurs (1,53 M €),

Ainsi, le recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre budgétaire 2016 s'élève à 3,8 M €, représentant moins de 20 % de ses besoins de financement. A titre comparatif le taux national moyen de financement des investissements par l'emprunt pour les agglomérations de même taille s'élève à 26 % en 2015 (source Villes de France).

La répartition de ces emprunts d'équilibre inscrits au BP 2017 est la suivante :

<b>Emprunts inscrits</b>	<b>BP 2015</b>	<b>BP 2016 + DM</b>	<b>BP 2017</b>
Budget Principal	2 435 000,00 €	4 226 700,00 €	1 778 900,00 €
Budget Eau	1 062 500,00 €	542 000,00 €	237 000,00 €
Budget Assainissement	178 000,00 €	- €	857 900,00 €
Budget Gestion des déchets			
Budget Transports		1 160 000,00 €	884 900,00 €
<b>Total général</b>	<b>3 675 500,00</b>	<b>5 928 700,00</b>	<b>3 758 700,00</b>

## 2. Les équilibres des budgets primitifs 2017 de COLMAR AGGLOMERATION

### 2.1 Le budget principal

#### BP pour 2017 - Budget Principal

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses réelles d'équipement	8 556 800,00 €	1 503 800,00 € Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	115 800,00 €	1 778 900,00 € Programme d'emprunts
Dette récupérable	1 243 700,00 €	
<i>Amortissement des subv. reçues</i>	<i>167 000,00 €</i>	<i>5 027 000,00 € Amortissement</i>
<b>Total Investissement</b>	<b>10 083 300,00 €</b>	1 773 600,00 € Autofinancement complémentaire <b>10 083 300,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses réelles de fonctionnement	43 064 100,00 €	49 697 700,00 € Recettes réelles de fonctionnement
<i>Amortissement</i>	<i>5 027 000,00 €</i>	<i>167 000,00 € Amortissement des subv. reçues</i>
Autofinancement complémentaire	1 773 600,00 €	
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>49 864 700,00 €</b>	<b>49 864 700,00 €</b>
<b>Total des deux sections</b>	<b>59 948 000,00 €</b>	<b>59 948 000,00 €</b>

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2017 du budget principal s'établissent à 43,064 M € contre 42,281 M € en 2016, soit une hausse de 1,85% (+ 783 K€) compte tenu :

- de l'augmentation de 499 K€ du reversement de l'attribution de compensation aux communes membres du fait de la modification de l'attribution de la Ville de Colmar conformément à la délibération du 16/06/2016,
- de la poursuite de la mise en œuvre du schéma de mutualisation à travers des mises à disposition réciproques entre Colmar Agglomération et la Ville de Colmar, ainsi que le renforcement en matière de personnel de la compétence économie, soit une augmentation des charges de personnel de 244 K€

65 % des dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des reversements de fiscalité, ainsi 28,168 M€ de crédits ont été inscrits sur ce chapitre au titre du BP 2017 dont 28 M€ sont destinés aux communes membres (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire).

Les autres dépenses de fonctionnement restent stables, voire baissent légèrement, comme les charges à caractère général qui diminuent de - 0,13 %.

Les recettes de fonctionnement prévues au BP 2017 s'élèvent à 49,698 M € en 2017 contre 48,316 M € en 2016, en augmentation de 1,3 M€ compte tenu de la progression des produits fiscaux.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 8,6 M€ dont 3,5 M€ au titre des travaux sur les réseaux d'eau pluviales, 3 M€ de subventions d'équipement et 1,1 M€ d'acquisitions de terrains nus. Elles sont en baisse d'1,7 M€ par rapport au BP 2016.

L'épargne nette du budget principal évolue en conséquence à la hausse et s'établit à hauteur de 5,274 M € en 2017 contre 4,728 M€, ce qui permet ainsi de réduire le recours à l'emprunt qui est inscrit à hauteur de 1,779 M € pour 2017 contre 4,226 M € en 2016.

	BP 2015		BP 2016 + DM		BP 2017	
Autofinancement (épargne nette)	5 463 400 €	52,11%	4 727 900 €	45,93%	5 274 100 €	61,64%
Emprunts	2 435 000 €	23,23%	4 226 700 €	41,06%	1 778 900 €	20,79%
Subventions	1 723 000 €	16,43%	490 100 €	4,76%	903 800 €	10,56%
FCTVA	862 800 €	8,23%	850 000 €	8,26%	600 000 €	7,01%
<b>Total ressources d'investissement</b>	<b>10 484 200 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>10 294 700 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 556 800 €</b>	<b>100,00%</b>

## 2.2 Le budget annexe de l'eau potable

### BP pour 2017 - Budget Eau

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses réelles d'équipement	2 865 500,00 €	80 000,00 € Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	152 500,00 €	237 000,00 € Programme d'emprunts
<i>Amortissement des subv. reçues</i>	<i>211 000,00 €</i>	<i>1 748 000,00 € Amortissement</i>
		1 164 000,00 € Autofinancement complémentaire
<b>Total Investissement</b>	<b>3 229 000,00 €</b>	<b>3 229 000,00 €</b>
<b>FUNCTIONNEMENT</b>		
Dépenses réelles de fonctionnement	8 243 000,00 €	10 944 000,00 € Recettes réelles de fonctionnement
<i>Amortissement</i>	<i>1 748 000,00 €</i>	<i>211 000,00 € Amortissement des subv. reçues</i>
Autofinancement complémentaire	1 164 000,00 €	
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>11 155 000,00 €</b>	<b>11 155 000,00 €</b>
<b>Total des deux sections</b>	<b>14 384 000,00 €</b>	<b>14 384 000,00 €</b>

Les évolutions prévisionnelles en dépenses et recettes de fonctionnement de ce budget sont en hausse entre 2016 et 2017. Une progression de 4,69% des recettes est envisagée en raison d'une légère revalorisation de la part variable de la redevance eau (+ 0,5 %). La hausse moins forte des dépenses de fonctionnement (+ 3,37%), permet de maintenir un bon niveau d'épargne brute à hauteur de 2,701 M € en 2017 contre 2,480 M € en 2016.

Déduction faite du remboursement en capital de la dette, l'épargne nette s'élève à 2,55 M€ ; elle permet de financer plus de 80% des 2,866 M € dépenses d'équipements prévues en 2017 en limitant le recours prévu à l'emprunt à hauteur de 237 K€, au lieu de 542 K€ en 2016, alors que le montant des investissements est équivalent à celui programmé en 2016.

Les principaux travaux inscrits au BP 2017 concernent des travaux de renouvellement de conduites d'eau à Colmar (rue Billing, Quartier Lebert – Jonquilles...), Horbourg-Wihr (rues de Bourgogne et de Provence), Ingersheim (rue de la Promenade), Walbach et Wintzenheim (rue Joffre).

Budget Eau	BP 2015	BP 2016 + DM	BP 2017	% variation
Redevances AERM <sup>(1)</sup>	3 534 900,00 €	3 627 000,00 €	3 850 000,00 €	6,15%
Dépenses d'exploitation	4 221 100,00 €	4 347 400,00 €	4 393 000,00 €	1,05%
<b>Sous total fonctionnement</b>	<b>7 756 000,00 €</b>	<b>7 974 400,00 €</b>	<b>8 243 000,00 €</b>	<b>3,37%</b>
Dépenses d'équipement	3 108 000,00 €	2 868 500,00 €	2 865 500,00 €	-0,10%
Remboursement du capital	133 000,00 €	153 000,00 €	152 500,00 €	-0,33%
<b>Sous total investissement</b>	<b>3 241 000,00 €</b>	<b>3 021 500,00 €</b>	<b>3 018 000,00 €</b>	<b>-0,12%</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>10 997 000,00 €</b>	<b>10 995 900,00 €</b>	<b>11 261 000,00 €</b>	<b>2,41%</b>
Reversement AERM <sup>(1)</sup>	3 534 900,00 €	3 627 000,00 €	3 850 000,00 €	6,15%
Recettes d'exploitation	6 399 600,00 €	6 826 900,00 €	7 094 000,00 €	3,91%
<i>dont recettes tarifaires</i>	5 767 700,00 €	6 234 400,00 €	6 525 500,00 €	4,67%
- part variable	5 151 000,00 €	5 489 400,00 €	5 750 500,00 €	4,76%
- part fixe	616 700,00 €	745 000,00 €	775 000,00 €	4,03%
Emprunt proposé	1 062 500,00 €	542 000,00 €	237 000,00 €	-56,27%
Recettes d'investissement	- €	- €	80 000,00 €	
<b>Total recettes</b>	<b>10 997 000,00 €</b>	<b>10 995 900,00 €</b>	<b>11 261 000,00 €</b>	<b>2,41%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>2 178 500,00 €</b>	<b>2 479 500,00 €</b>	<b>2 701 000,00 €</b>	<b>8,93%</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>2 045 500,00 €</b>	<b>2 326 500,00 €</b>	<b>2 548 500,00 €</b>	<b>9,54%</b>

(1) AERM : Agence de l'eau Rhin Meuse

## 2.3 Le budget annexe de l'assainissement

### BP pour 2017 - Budget Assainissement

		DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses réelles d'équipement	3 728 500,00 €		277 000,00 € Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	298 000,00 €		857 900,00 € Programme d'emprunts
<i>Amortissement des subv. reçues</i>	<i>171 000,00 €</i>		<i>1 434 000,00 € Amortissement</i>
			1 628 600,00 € Autofinancement complémentaire
<b>Total Investissement</b>	<b>4 197 500,00 €</b>		<b>4 197 500,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses réelles de fonctionnement	6 145 800,00 €		9 037 400,00 € Recettes réelles de fonctionnement
<i>Amortissement</i>	<i>1 434 000,00 €</i>		<i>171 000,00 € Amortissement des subv. reçues</i>
Autofinancement complémentaire	1 628 600,00 €		
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>9 208 400,00 €</b>		<b>9 208 400,00 €</b>
<b>Total des deux sections</b>	<b>13 405 900,00 €</b>		<b>13 405 900,00 €</b>

Les recettes de fonctionnement augmentent de 3,11 % en raison de la hausse de 2,5 % de la part variable du tarif d'assainissement. Les dépenses de fonctionnement restent quant à elles stables par rapport à 2016 et n'augmentent que de 0,59 %. Ce qui permet de réduire le montant de la contribution du budget général pour les eaux pluviales à 1,924 M € (1,974 M€ en 2016), alors même que les dépenses d'investissement progressent fortement de 1,5 M€ (+ 64 %).

Les principaux travaux inscrits au BP 2017 concernent des travaux de renouvellement de collecteurs d'assainissement et de branchements à Colmar (rue Billing, quartier Lebert – Jonquilles...), Ingersheim (rue de la Promenade), Herrlisheim (rues de l'Eglise et des Boulangers), Horbourg-Wihr (rues de Bourgogne et de Provence) et Wintzenheim.

Budget Assainissement	BP 2015	BP 2016+DM	BP 2017	% variation
Dépenses d'exploitation	5 849 200,00 €	6 109 900,00 €	6 145 800,00 €	0,59%
Dépenses d'équipement	2 975 900,00 €	2 268 200,00 €	3 728 500,00 €	64,38%
Remboursement du capital	330 000,00 €	397 000,00 €	298 000,00 €	-24,94%
<b>Total dépenses</b>	<b>9 155 100,00 €</b>	<b>8 775 100,00 €</b>	<b>10 172 300,00 €</b>	<b>15,92%</b>
Recettes d'exploitation	8 670 100,00 €	8 765 100,00 €	9 037 400,00 €	3,11%
<i>dont recettes tarifaires</i>	<i>5 006 200,00 €</i>	<i>5 512 700,00 €</i>	<i>5 990 000,00 €</i>	<i>8,66%</i>
- <i>part variable</i>	<i>4 590 000,00 €</i>	<i>4 959 700,00 €</i>	<i>5 450 000,00 €</i>	<i>9,89%</i>
- <i>part fixe</i>	<i>416 200,00 €</i>	<i>553 000,00 €</i>	<i>540 000,00 €</i>	<i>-2,35%</i>
Emprunt proposé	178 000,00 €	- €	857 900,00 €	
Recettes d'investissement	307 000,00 €	10 000,00 €	277 000,00 €	2670,00%
<b>Total recettes</b>	<b>9 155 100,00 €</b>	<b>8 775 100,00 €</b>	<b>10 172 300,00 €</b>	<b>15,92%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>2 820 900,00 €</b>	<b>2 655 200,00 €</b>	<b>2 891 600,00 €</b>	<b>8,90%</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>2 490 900,00 €</b>	<b>2 258 200,00 €</b>	<b>2 593 600,00 €</b>	<b>14,85%</b>

Globalement, toutes recettes de redevance cumulées, l'augmentation nette des tarifs s'élève à 0,98 %.

Compte tenu de ces ajustements, l'épargne brute et l'épargne nette se situent à un niveau légèrement supérieur à l'année 2016 pour retrouver le niveau de 2015. En 2017, l'épargne brute s'élèvera à 2,89 M € et 2,59 M € pour l'épargne nette. Cette dernière permet de financer près de 70 % du programme annuel d'équipement du budget d'assainissement. Un financement par emprunt est prévu à hauteur de 858 K€, ce qui est relativement faible (23 %) au regard du niveau d'investissement record prévu en 2017.

## 2.4 Le budget annexe gestion des déchets

### BP pour 2017 - Budget Gestion des déchets

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses réelles d'équipement	1 692 000,00 €	154 000,00 € Recettes réelles d'investissement
		Programme d'emprunts
<i>Amortissement des subv. reçues</i>	<i>24 000,00 €</i>	<i>1 168 000,00 € Amortissement</i>
<i>Mouvements d'ordre régularisation</i>	<i>3 351 400,00 €</i>	<i>3 351 400,00 € Mouvements d'ordre régularisations</i>
		394 000,00 € Autofinancement complémentaire
<b>Total Investissement</b>	<b>5 067 400,00 €</b>	<b>5 067 400,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses réelles de fonctionnement	10 632 400,00 €	11 390 300,00 € Recettes réelles de fonctionnement
		<b>780 100,00 €</b> Reprise anticipée du résultat 002
<i>Amortissement</i>	<i>1 168 000,00 €</i>	<i>24 000,00 € Amortissement des subv. reçues</i>
Autofinancement complémentaire	394 000,00 €	
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>12 194 400,00 €</b>	<b>12 194 400,00 €</b>
<b>Total des deux sections</b>	<b>17 261 800,00 €</b>	<b>17 261 800,00 €</b>

Les recettes de fonctionnement diminuent de 3,81 % du fait de la réduction du taux de TEOM de 0,65 point. Les dépenses de fonctionnement diminuent également mais dans une moindre proportion (- 1,30 %). Cet écart génère un recul de l'épargne brute à 0,758 M€ contre 1,069 M€ en 2016.

Le programme d'équipements pour 2017 s'élève à hauteur de 1,692 M€ ; il est intégralement financé sur les fonds propres du budget, dont 46 % par la reprise anticipée d'une partie du résultat 2016 (0,78 M€), 45 % par l'autofinancement prévisionnel de l'exercice et 9 % par les autres recettes d'investissements (FCTVA).

Les mouvements d'ordre pour régularisation comptable de 3 351 400 € correspondent aux opérations comptables d'intégration de la déchetterie du SIOMECC.

Budget OM	BP 2015	BP 2016 + DM	BP 2017	% variation
Dépenses d'exploitation	10 196 200,00 €	10 772 700,00 €	10 632 400,00 €	-1,30%
Dépenses d'équipement	3 528 000,00 €	3 291 000,00 €	1 692 000,00 €	-48,59%
<b>Total dépenses</b>	<b>13 724 200,00 €</b>	<b>14 063 700,00 €</b>	<b>12 324 400,00 €</b>	<b>-12,37%</b>
Recettes d'exploitation	11 255 000,00 €	11 841 300,00 €	11 390 300,00 €	-3,81%
Reprise anticipée	1 669 200,00 €	1 822 400,00 €	780 100,00 €	-57,19%
Recettes d'investissement	800 000,00 €	400 000,00 €	154 000,00 €	-61,50%
<b>Total recettes</b>	<b>13 724 200,00 €</b>	<b>14 063 700,00 €</b>	<b>12 324 400,00 €</b>	<b>-12,37%</b>
<b>Epargnes brute et nette</b>	<b>1 058 800,00 €</b>	<b>1 068 600,00 €</b>	<b>757 900,00 €</b>	<b>-29,08%</b>

## 2.5 Le budget annexe des transports urbains

### BP pour 2017 - Budget Transports Urbains

		DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses réelles d'équipement	2 981 000,00 €		270 000,00 € Recettes réelles d'investissement
			884 900,00 € Programme d'emprunts
<i>Amortissement des subv. reçues</i>	<i>22 000,00 €</i>		<i>818 000,00 € Amortissement</i>
			1 030 100,00 € Autofinancement complémentaire
<b>Total Investissement</b>	<b>3 003 000,00 €</b>		<b>3 003 000,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses réelles de fonctionnement	7 156 400,00 €		8 082 500,00 € Recettes réelles de fonctionnement
			<b>900 000,00 €</b> Reprise anticipée du résultat 002
<i>Amortissement</i>	<i>818 000,00 €</i>		<i>22 000,00 € Amortissement des subv. reçues</i>
Autofinancement complémentaire	1 030 100,00 €		
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>9 004 500,00 €</b>		<b>9 004 500,00 €</b>
<b>Total des deux sections</b>	<b>12 007 500,00 €</b>		<b>12 007 500,00 €</b>

Les dépenses d'exploitation diminuent sensiblement de 2,76 %, après avoir augmenté de 3,4 % en 2016, du fait du réajustement, par rapport aux prévisions 2016, de la cotisation forfaitaire versée à la STUCE dans le cadre de la DSP.

Côté recettes, le versement transport a été évalué de manière prudente (+ 75 000 € entre 2016 et 2017, soit + 1,13 %). Malgré cela, les recettes de fonctionnement diminuent de 4,37 % en raison de la réaffectation des remboursements de TVA en investissement, alors qu'ils étaient jusque-là imputés à tort en fonctionnement, soit une réduction de 319 K€ des recettes.

En conséquence, l'épargne dégagée en 2017 est en léger retrait par rapport à 2016 et s'élève à 0,926 M€ contre 1,092 M€ en 2016.

<b>Budget Transports</b>	<b>BP 2015</b>	<b>BP 2016 + DM</b>	<b>BP 2017</b>	<b>% variation</b>
Dépenses d'exploitation	6 828 100,00 €	7 359 800,00 €	7 156 400,00 €	-2,76%
Dépenses d'équipement	1 701 800,00 €	2 321 000,00 €	2 981 000,00 €	28,44%
<b>Total dépenses</b>	<b>8 529 900,00 €</b>	<b>9 680 800,00 €</b>	<b>10 137 400,00 €</b>	<b>4,72%</b>
Recettes d'exploitation	8 040 900,00 €	8 451 800,00 €	8 082 500,00 €	-4,37%
Programme d'emprunts	- €	1 160 000,00 €	884 900,00 €	-23,72%
Recettes d'investissement	489 000,00 €	69 000,00 €	270 000,00 €	291,30%
Reprise anticipée			900 000,00 €	
<b>Total recettes</b>	<b>8 529 900,00 €</b>	<b>9 680 800,00 €</b>	<b>10 137 400,00 €</b>	<b>4,72%</b>
<b>Epargnes brute et nette</b>	<b>1 212 800,00 €</b>	<b>1 092 000,00 €</b>	<b>926 100,00 €</b>	<b>-15,19%</b>

Le programme d'investissement 2017 s'élève à 2,98 M € contre 2,32 M € en 2016, soit + 28 %, principalement en raison du renouvellement du parc de véhicules (2 M€).

Ce programme sera financé à 60 % sur les fonds propres du budget (dont 0,9 M€ de reprise anticipée d'une partie du résultat 2016), 30 % par un emprunt d'équilibre, le solde étant couvert par les remboursements de TVA (270 K€).

### **3. Le budget, outil de la mise en œuvre des engagements et des politiques communautaires initiés pour le territoire, ses habitants et son économie**

Le premier objectif de l'intercommunalité et des communes ayant décidé de se regrouper pour exercer en commun certaines compétences, réside dans l'opportunité d'unir de manière solidaire leurs moyens et leurs efforts afin d'offrir aux habitants du territoire des services performants, efficaces et au meilleur coût et qui ne sont pas à la portée des communes individuellement.

Cet objectif constitue la base même de toutes les décisions prises par les élus de COLMAR AGGLOMERATION, tout en veillant à délimiter chacun des champs d'intervention par des compétences exercées de manière circonscrite et transparente.

Cela passe par une optimisation, via la mise en commun des moyens humains, matériels et organisationnels relatifs aux missions confiées, mais également par la nécessité de disposer d'une vision stratégique à l'échelle la mieux adaptée de certaines politiques territoriales (économie, aménagement, transport, habitat, développement durable et environnement), et enfin par la capacité de mobiliser des ressources financières en adéquation avec les investissements nécessaires à la mise en œuvre de ces ambitions pour le territoire.

Dans cette optique, COLMAR AGGLOMERATION recherche, depuis sa création, le meilleur service possible à offrir aux communes membres et à leurs habitants, en participant à leur développement, non seulement pour les compétences qui sont les siennes, mais aussi grâce aux fonds de concours alloués (13,4 M€ sur la période 2009 - 2016).

Le présent budget primitif 2017 de COLMAR AGGLOMERATION permet de poursuivre, sur le nouveau périmètre de 20 communes, la mise en œuvre de la feuille de route établie par les élus communautaires depuis sa création, et réaffirmée par l'ensemble des Maires lors de l'installation du nouveau conseil communautaire en avril 2014.

Le budget primitif 2017 s'inscrit dans une perspective pluriannuelle de développement, de solidarité et d'attractivité territoriale, plus performante avec la mise en place d'un pilotage budgétaire et des outils de suivi des programmes d'investissements, conformément aux deux recommandations faites par la Chambre régionale des comptes lors de son dernier contrôle de la gestion de COLMAR AGGLOMERATION.

Sans entrer dans les détails des différentes dépenses de fonctionnement et d'investissement de COLMAR AGGLOMERATION, il convient de retracer les orientations et actions essentielles dans le cadre de cette présentation du BP 2017.

Ces orientations sont illustrées ci-après selon plusieurs axes : l'attractivité de la communauté d'agglomération, sa politique au service de l'environnement et du développement durable, son action au service des habitants et son soutien en direction des communes membres

### **3.1 Un budget au service de l'attractivité du territoire**

#### **3.1.1 COLMAR AGGLOMERATION, une agglomération économiquement attractive**

L'attractivité d'une agglomération est essentielle pour son dynamisme. Aujourd'hui, alors que les images et les commentaires circulent sans limite de quantité et de distance sur les réseaux sociaux du monde entier, il importe encore plus de veiller à ce que l'image d'une communauté résulte de sa réalité. Il faut donner envie aux chefs d'entreprise d'investir, aux ménages de s'installer et aux touristes de séjourner.

Bien évidemment, l'attractivité d'une agglomération ne doit pas se limiter aux apparences. Il faut que dans la réalité quotidienne chacun s'y sente bien, à sa place, et conformément à ses attentes.

A l'heure où les territoires sont en compétition les uns avec les autres, l'attractivité passe en premier lieu par la capacité à attirer l'activité économique.

La loi NOTRe a confié aux communautés d'agglomération, à partir de 2017, la maîtrise de la compétence économique à travers la conduite des actions de développement économique et la gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire. Ce renforcement de sa compétence « Economie » est une formidable opportunité pour COLMAR AGGLOMERATION d'agir sur l'aménagement de son territoire, de développer les infrastructures de transport et de renforcer ainsi son attractivité. Il faut néanmoins relever que la compétence économique a été mise en œuvre par COLMAR AGGLOMERATION, d'une manière volontariste, et ce, dès sa création.

Dans un contexte économique toujours aussi incertain, priorité a été donnée pour la mandature en cours à l'action économique et à l'emploi par la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique à l'échelle de l'agglomération.

Cette stratégie s'appuie sur une volonté forte de créer l'environnement le plus favorable possible à l'installation et au maintien des entreprises sur le territoire de l'agglomération. Elle est déployée dans une logique partenariale réaffirmée. Le territoire présente des atouts indéniables pour des entreprises à la recherche d'espaces de qualité à fiscalité attractive et proposant les services d'un centre urbain.

Cette stratégie s'articule autour de quatre axes ;

→ **Axe 1 : poursuivre une politique de création et d'accueil d'entreprises :**

Cela se traduit dans le budget 2017 notamment au travers de l'inscription d'un crédit de 427 K€ pour les zones d'activités de Horbourg-Wihr et du Biopôle à Colmar.

→ **Axe 2 : renforcer un partenariat et un relationnel constants avec les entreprises et avec les organismes économiques institutionnels :**

Colmar Agglomération amplifie ses relations avec les acteurs économiques et les principaux dirigeants de son territoire au travers de rencontres régulières. Elle soutient également les associations locales dans le cadre de leur missions d'accompagnement des publics en recherche d'emploi ou en création d'activités, telles la Mission Locale (subvention de fonctionnement à hauteur de 186 000 € proposée en 2017), les Structures d'Insertion par l'Activité Economique ou encore Initiative Colmar Centre Alsace (Plateforme d'Initiative Locale).

→ **Axe 3 : renforcement du dispositif d'aides incitatif en complément de la politique de modération fiscale :**

COLMAR AGGLOMERATION intervient en direction des entreprises souhaitant s'implanter ou se développer sur le territoire et ainsi créer des emplois. Son action porte sur la lutte contre la vacance des locaux d'activité au travers de l'aide à l'aménagement intérieur et de l'aide à la reprise de locaux vacants. Concernant les aides directes aux TPE et PME artisanales et industrielles dans le cadre des investissements matériels qu'elles réalisent, Colmar Agglomération intervient dans le cadre d'un partenariat étroit avec la Région Grand Est, de telle manière que les actions menées par les deux collectivités s'ajoutent, et ne se fassent pas concurrence ou soient redondantes. Au total, 190 000 € sont prévus au BP 2017 pour ces dispositifs.

Ces aides directes viennent s'ajouter à la modération fiscale pratiquée par COLMAR AGGLOMERATION, développée ci-avant.

→ **Axe 4 : maintenir une modération fiscale incitative :**

COLMAR AGGLOMERATION a toujours veillé à instaurer une fiscalité modérée grâce notamment à une gestion très rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement. Ainsi le taux de CFE en 2016 était de 24,39 %, alors que le taux moyen national était de 26,85 %. **Cet écart**

**avec la moyenne nationale représente une économie de 1 293 641 € pour les entreprises de l'agglomération colmarienne grâce à cette modération fiscale.**

COLMAR AGGLOMERATION a appliqué cette même politique sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement dont l'augmentation a été maintenue sous les 1 % entre 2015 et 2017.

Cette politique incitative a porté ses fruits puisque les bases fiscales économiques sur le territoire de COLMAR AGGLOMERATION ont augmenté de 2,55 % (hors revalorisation légale) entre 2015 et 2016, alors que rappelons-le, la France se trouve toujours dans une situation économique morose.

### 3.1.2 COLMAR AGGLOMERATION, station touristique

L'attractivité touristique de COLMAR AGGLOMERATION se confirme d'année en année, avec plus de 3,5 millions de visiteurs, dont 1,5 million durant les Marchés de Noël.

L'agglomération possède des atouts touristiques indéniables que chaque commune met en valeur et développe.

Colmar, classée station de tourisme, a atteint une renommée internationale avec des qualificatifs extraordinaires.

Le tourisme urbain se caractérise, à Colmar, par une présence de nombreux équipements culturels, dont des musées prestigieux, et près de 800 commerces. Le succès de l'extension du nouveau musée Unterlinden, qui a ré-ouvert fin 2015, confirme la stratégie menée.

Le territoire de l'agglomération, traversé par la renommée route des Vins d'Alsace, est au cœur du vignoble alsacien. Les communes viticoles (Turckheim, Wintzenheim, Wettolsheim, Ingersheim, Niedermorschwihr ...) présentent un grand attrait pour les touristes, d'autant plus qu'elles ont su développer les activités touristiques autour du vin.

La diversité paysagère, avec à l'est les forêts et les rieds, permet à l'agglomération de proposer aux touristes et aux habitants un patrimoine naturel riche, et rend possible la pratique de nombreuses activités de plein-air (randonnées pédestres, pratique du vélo, baignades...).

COLMAR AGGLOMERATION soutient la promotion et la coordination des actions touristiques, notamment à travers :

- le versement de subventions aux offices de tourisme du territoire, à hauteur de 923 440 € pour l'office de tourisme de Colmar et de 39 400 € pour celui de Turckheim en 2017,

- le soutien au tourisme d'affaires avec le versement de 12 500 € à l'office de tourisme de Colmar pour le fonctionnement du Colmar Convention bureau et à la subvention, via le Pôle Métropolitain, à Meet in Alsace, qui réunit les trois principales agglomérations alsaciennes et la Région.
- l'appui au projet de mutualisation des moyens touristiques du territoire du Grand Pays de Colmar, porté par l'association « Pays des Etoiles », par une subvention de 42 994 € pour 2017.

### 3.2 Un budget au service de l'environnement et du développement durable

Ce deuxième axe fort de l'agglomération, participant au bien-être des habitants d'un territoire et répondant à une volonté permanente d'amélioration du vivre ensemble, est décliné au travers du présent budget par le biais de différentes actions portées ou financées par COLMAR AGGLOMERATION.

Certaines de ces actions s'inscrivent dans le prolongement des politiques menées depuis plusieurs années sur notre territoire, d'autres ont été initiées au cours du mandat actuel, mais toutes contribuent à porter un regard positif sur l'avenir.

Parmi les actions menées par COLMAR AGGLOMERATION dans ce domaine, le budget primitif 2017 prévoit entre autres les interventions suivantes :

#### ➤ Actions pour la maîtrise de l'énergie :

Depuis les débuts de l'opération en 2009 et jusqu'au 31 décembre 2016, 2 300 logements auront bénéficié d'une aide de Colmar Agglomération pour la rénovation thermique de l'habitat ; cela représente un montant global d'aides d'environ 1,8 M€ (précisément 915 800 € de la Ville de Colmar et ensuite de Colmar Agglomération, ainsi que 882 220 € d'aides complémentaires de VIALIS). Les émissions de pollution atmosphérique évitées, depuis le début de l'opération, sont évaluées à 12 330 Tonnes équivalent CO2 (dioxyde de carbone – source : VIALIS), sachant qu'une tonne de Co2 équivaut à 1 an de chauffage au gaz pour un logement de 3 pièces ou à 14 000 kms de circulation d'une voiture en ville. A ce jour c'est 11,5 M€ de travaux qui ont été mis en œuvre au profit de l'économie locale.

A ce titre, un montant de 200 000 € d'aides aux particuliers des 20 communes membres est inscrit au BP 2017.

➤ **Soutien à l'éducation à l'environnement :**

Le niveau d'activités effectuées dans ce domaine par l'Observatoire de la Nature ne cesse de progresser depuis 2010 avec, pour la première fois, un dépassement du plafond des 10 000 journées-participants en 2016.

Le soutien annuel de COLMAR AGGLOMERATION à cette activité s'élèvera à 87 000 € en 2017. A noter encore que la subvention sollicitée est strictement identique à celle accordée l'année dernière : en effet, le montant de l'effort demandé à Colmar Agglomération est stable pour la cinquième année consécutive, grâce à la bonne tenue des recettes propres de l'association (près de 25 % contre moins de 20 % pour d'autres structures similaires) et grâce aux subventions obtenues, par exemple auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Ce deuxième axe fort de l'agglomération, participant au bien-être des habitants d'un territoire et répondant à une volonté permanente d'amélioration du vivre ensemble, est décliné au travers du présent budget par le biais de différentes actions portées ou financées par COLMAR AGGLOMERATION.

Certaines de ces actions s'inscrivent dans le prolongement des politiques menées depuis plusieurs années sur notre territoire, d'autres sont initiées à l'aube du mandat qui vient de commencer, mais toutes contribuent à porter un regard positif sur l'avenir.

Parmi les actions menées par COLMAR AGGLOMERATION dans ce domaine, le budget primitif 2017 prévoit entre autres les interventions suivantes :

➤ **Une politique volontariste de réduction et de valorisation des déchets :**

Les excellents résultats enregistrés par la communauté d'agglomération en matière de réduction des déchets et de valorisation matière sont le fruit de politiques de proximité diverses et pragmatiques, menées depuis plusieurs années aux côtés de ses partenaires, au premier rang desquels se trouvent les communes, mais également l'ADEME, Pôle habitat, Eco-emballages, le conseil départemental du Haut-Rhin.

Ces actions s'articulent de la manière suivante :

→ diminution à la source :

Cette diminution s'effectue via la mise en œuvre progressive d'une collecte en porte à porte des bio-déchets généralisée à l'horizon 2018 à l'ensemble des habitants de COLMAR AGGLOMERATION. Fin 2016, 88 000 usagers pratiquaient la collecte des bio-déchets. Cette action permet de réduire considérablement la production d'ordures ménagères. Celle-ci est ainsi passée de 30 118 tonnes en 2012 à 24 287

tonnes en 2016, pour une production de bio-déchets de 3 600 tonnes. Ces chiffres intègrent l'augmentation de la population suite au rattachement des communes du Ried Brun. Cette nouvelle collecte et toutes les actions du service ont contribué à maintenir un taux de TEOM particulièrement modéré et qui sera même diminué en 2017. La mise en place de la collecte des bio-déchets est par ailleurs soutenue financièrement par l'ADEME à hauteur de 545 000 €.

105 000 € de dépenses d'investissement sont inscrits au budget primitif 2017 pour la poursuite de la mise en œuvre de la collecte des bio-déchets et principalement pour les équipements (poubelles bio, bornes...).

Les objectifs de la mise en place de cette nouvelle collecte sont principalement : la diminution d'un tiers de la production d'ordures ménagères incinérées pour atteindre la performance moyenne par usager de 200 kg/an/hbt, une production moyenne de 37 kg/an/hbt de bio-déchets et l'augmentation de la proportion de déchets recyclés pour atteindre l'objectif du Grenelle qui est de 45 % de valorisation matière et organique.

Ce dispositif est complété par une action nouvelle, initiée par la Ville de Colmar lors de la dernière campagne des municipales, et qui depuis a pris une dimension intercommunale dans la mesure où d'autres communes membres l'ont adoptée. Il s'agit de la mise à disposition des habitants de ces communes d'un couple de poules, qui consomment en moyenne environ 150 kg de déchets alimentaires par an.

Les premières mises à disposition ont été réalisées comme prévu au printemps 2015. Fin mai 2016, 800 foyers avaient eu la joie de se voir remettre un couple de poules.

Enfin, dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, COLMAR AGGLOMERATION participe à la réduction à la source des déchets grâce à ses actions de prévention auprès d'un large public, notamment des élèves des écoles de l'agglomération.

→ multiplication des filières et des conditions de tri sélectif en direction des usagers :

COLMAR AGGLOMERATION améliore l'accès au tri volontaire pratiqué par ses usagers, notamment au travers d'un déploiement toujours plus important de bornes de tri sélectif (acquisition et installation de conteneurs enterrés prévues à hauteur de 650 000€ en 2017), mais également grâce à son ambitieux programme de rénovation de ses déchèteries.

Ainsi, l'année 2014 a permis de voir l'achèvement et l'ouverture du nouveau centre de recyclage de l'III à Horbourg-Wihr, dont le coût des travaux s'est élevé à 1,47 M €. En 2015, c'est la toute nouvelle déchèterie du Ladhof qui a été mise en service. Ce projet dont le coût des

travaux s'élève à 1,80 M €, subventionnés par l'ADEME et le conseil départemental du Haut-Rhin, a permis de créer une ressourcerie et des nouvelles filières de collecte (plastiques, déchets ménagers spéciaux de manière permanente...).

Les premiers crédits relatifs à la création d'une nouvelle déchèterie Europe à Wintzenheim pour un montant de 170 000 €, sont inscrits au BP 2017. Ils serviront au financement des études et à l'acquisition des terrains concernés.

Par ailleurs le service continue à étudier la conversion de l'ancienne déchèterie du Ladhof en quai de transfert bio déchets. 35 000 € sont inscrits pour engager les études nécessaires. Ce quai est l'élément qui permettra de redistribuer efficacement le travail de collecte des bio-déchets en réorganisant les tournées afférentes.

225 000 € sont inscrits au BP 2017 pour des frais d'études et de travaux en vue de la mise aux normes et de la modernisation des déchetteries de Ste Croix en Plaine et de Muntzenheim.

Enfin, il est prévu l'acquisition d'une benne de collecte pour un montant de 300 000 €, dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules.

### 3.3 Un budget communautaire au service des habitants

COLMAR AGGLOMERATION a, de par ses missions de service public confiées par les communes, également vocation à intervenir, directement ou par l'intermédiaire d'un délégataire ou d'un prestataire, pour satisfaire les besoins quotidiens de ses habitants. Cette intervention se doit d'être de qualité et efficiente.

C'est dans cet esprit que les élus communautaires impulsent les orientations stratégiques, leurs modalités de mise en œuvre ainsi que les tarifs correspondant aux services des transports et déplacements, de l'eau et de l'assainissement individuel et collectif, de la politique de logement et de l'accueil des gens du voyage, des loisirs (base nautique, animations d'été...), des fourrières animale et automobile.

Les moyens consacrés en 2017 à certaines d'entre elles sont les suivants :

➤ **Les transports urbains** dont le budget représente quelque 10,137 M € de dépenses réelles en exploitation et en investissement au BP 2017. Il est important de souligner que, compte tenu du mode de délégation à contribution financière et forfaitaire conclu avec la

STUCE, n'apparaissent pas dans ce budget les recettes liées à la billetterie, ces dernières étant directement encaissées par la STUCE et défalquées du montant de la contribution versée par COLMAR AGGLOMERATION.

Ce service, dont les coûts sont couverts intégralement par les produits du versement transport et de la billetterie, les dotations reversées de l'Etat et du département et quelques produits accessoires, permet de réaliser plus de 2 millions de kilomètres par an, dont 90 % sont effectués par des bus fonctionnant au gaz naturel véhicule (GNV).

Des investissements sont programmés par COLMAR AGGLOMERATION à hauteur de 2,7 M € en 2017, comprenant notamment le remplacement de cinq bus (1,68M€) et la mise en accessibilité des quais de bus pour les personnes à mobilité réduite (560 K€).

Il est important de souligner la mise en place depuis 2014, de la gratuité des transports en commun pour les collégiens pendant l'année scolaire. Cette mesure incitative, initiée par la Ville de Colmar, et étendue à l'ensemble des 20 communes de l'agglomération, connaît un vif succès. En 2016, ce sont plus de 1 000 familles qui ont bénéficié du dispositif pour un coût global à charge de l'agglomération de 160 000 €.

➤ **La poursuite de la réalisation du schéma communautaire des pistes cyclables** suit son cours, avec le soutien du Conseil Départemental du Haut-Rhin. Est prévue, en 2017, la poursuite programmée des acquisitions foncières et de la conception des liaisons Sundhoffen – Horbourg-Wihr, Turckheim - Ingersheim et Sundhoffen – Colmar

➤ **L'exploitation 2017 des réseaux d'eau et d'assainissement** se situe dans le prolongement des années précédentes, le tarif pratiqué est parmi les plus bas de France (2,77 € hors TVA / m<sup>3</sup> sur la base d'une facture moyenne de 120 m<sup>3</sup> par an et tenant compte de l'application des redevances de l'agence de l'eau Rhin Meuse relativement élevées sur notre secteur). En 2017, ce tarif évoluera de manière mesurée pour les parts variables de la redevance de l'eau et d'assainissement. L'augmentation est contenue sous la barre de 1 %. Au total, en 2017, l'exploitation de ces réseaux représente des dépenses réelles à hauteur de 8,24 M € pour le budget de l'eau et 6,14 M € pour celui de l'assainissement. Par rapport à 2016, il tient compte de l'intégration des communes de l'Ex Ried Brun qui avait fait l'objet d'une DM1.

### 3.4 Un budget au service des communes membres

COLMAR AGGLOMERATION, du fait de sa bonne gestion, de l'esprit de solidarité affirmé dès son origine, mais également de par les mécanismes financiers qui lui sont applicables, est un formidable outil de soutien à ses communes membres.

Ce soutien technique et financier se manifeste au quotidien, pouvant aller de petits détails d'organisation jusqu'à des aides directes massives aux projets d'équipements portés par les communes.

Le budget primitif 2017 illustre ces soutiens, notamment au travers de :

➤ **La réalisation de programmes conséquents d'investissement au titre de l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales** pour le compte des communes et pour un montant total de 10,080 M€ (7,007 M€ au BP 2016) répartis comme suit :

- 2,866 M € pour l'eau potable
- 3,728 M € pour l'assainissement
- 3,486 M € pour les eaux pluviales

➤ **Le soutien aux projets d'équipement des communes avec le fonds de concours versé par COLMAR AGGLOMERATION.** Une enveloppe de 1,89 M€, est inscrite pour 2017, qui correspond à la fin du programme 2014-2016 et au démarrage du nouveau programme 2017-2019 dont l'enveloppe totale sera de 5 M€.

Cette enveloppe sera répartie entre les communes au prorata de leur nombre d'habitants. La solidarité de la Ville de Colmar, qui a décidé, comme pour le programme précédent, de n'être aidée que sur la base de 60 000 habitants au lieu de 70 000, va permettre de rendre disponible une enveloppe de 821 307 € qui sera répartie entre les 19 autres communes au prorata du nombre d'habitants.

Au total, sur la période 2014-2019, le montant de cet accompagnement des projets communaux s'élève à près de 10 M€.

➤ **Le renforcement de la mutualisation des moyens entre COLMAR AGGLOMERATION et ses communes membres :**

L'année 2017 permettra de poursuivre la mise en œuvre du schéma de mutualisation qui a été adopté fin 2015 et complété en juin 2016.

L'instruction des autorisations d'urbanisme des 18 communes membres hors Colmar et Andolsheim en lieu et place de la DDT est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Le budget 2016 prévoit le financement de ces missions, équilibré en dépenses et en recettes, via une prise en charge des frais afférents par les communes concernées évaluée à 316 K€.

Sur la base de l'ensemble des éléments de ce rapport, il est demandé de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu l'avis de la Commission de l'administration générale en date du 20 janvier 2017,

Après avoir délibéré,

**ARRETE**

Les différents budgets primitifs 2017 en équilibre aux montants suivants :

<b>Budget Principal</b>	
<i>Section d'investissement</i>	10 083 300,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	49 864 700,00 €
<b>Total des deux sections</b>	<b>59 948 000,00 €</b>
<b>Budget annexe de l'Eau</b>	
<i>Section d'investissement</i>	3 229 000,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	11 155 000,00 €
<b>Total des deux sections</b>	<b>14 384 000,00 €</b>
<b>Budget annexe de l'Assainissement</b>	
<i>Section d'investissement</i>	4 197 500,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	9 208 400,00 €
<b>Total des deux sections</b>	<b>13 405 900,00 €</b>
<b>Budget annexe de la Gestion des déchets</b>	
<i>Section d'investissement</i>	5 067 400,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	12 194 400,00 €
<b>Total des deux sections</b>	<b>17 261 800,00 €</b>
<b>Budget annexe des Transports urbains</b>	
<i>Section d'investissement</i>	3 003 000,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	9 004 500,00 €
<b>Total des deux sections</b>	<b>12 007 500,00 €</b>
<b>Budget de la Zone d'Activités des ERLÉN</b>	
<i>Section d'investissement</i>	320 000,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	320 100,00 €
<b>Total des deux sections</b>	<b>640 100,00 €</b>
<b>Budget des Zones d'Activités Economiques</b>	
<i>Section d'investissement</i>	- €
<i>Section de fonctionnement</i>	427 100,00 €
<b>Total des deux sections</b>	<b>427 100,00 €</b>

## APPROUVE

- le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 924 000 € pour la contribution pour eaux pluviales du budget général au budget annexe de l'assainissement.
- le versement d'une subvention de fonctionnement de 170 800 € pour la contribution du budget général au budget annexe des transports urbains.

## DECIDE de

- fixer le taux de la contribution foncière des entreprises à 24,76 %,
- maintenir le taux de la taxe d'habitation à 8,27 %,
- fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 0,70 %,
- maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,21 %,
- diminuer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 7,30 % pour l'ensemble des communes de l'agglomération,
- effectuer une reprise anticipée du résultat 2016 au budget annexe de la gestion des déchets pour un montant de 780 100 € et de les affecter au financement du programme d'équipements dudit budget.
- effectuer une reprise anticipée du résultat 2016 au budget annexe des transports urbains pour un montant de 900 000 € et de les affecter au financement du programme d'équipements dudit budget.

# ADOPTÉ



Le caractère exécutoire du  
présent acte est certifié.

Pour ampliation conforme  
Colmar, le 13 FEV. 2017

Directeur Général des Services

  
PATRICK PINSET

Le Président,

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 13/02/2017  
Publication : 13/02/2017

068-246800726-20170213-CC01090217-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur